

# République Française - Département du Cantal

## Arrondissement de Saint-Flour

### VILLE D'ALLANCHE



### COMMUNE D' ALLANCHE

Séance du vendredi 29 septembre 2023

Membres en exercice :  
14

Date de la convocation:

Présents : 12

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants: 13

**Présents :** Philippe ROSSEEL, Eric VIALA, Claudine HOUSELLE, Patrick MERAL, Jean-Paul DUMAS, Roland VEDRINES, Alain GRIFFE, Jennifer DEVÈZE, Ludovic LEVAIS, Thierry MARSILHAC, Claude PESCHAUD, Julien THERON

Pour :13

Contre : 0

**Représentés:** Madame Audrey BLANQUET par Monsieur Thierry MARSILHAC

Abstention : 0

**Excusés:** Jacqueline BARTHAIRE

Secrétaire de séance:

Madame Jennifer  
DEVÈZE

**Présents non votants :**

**Absents:**

### Objet: Vote de crédits supplémentaires - DM N°2 budget Eau et Assainissement Allanche - DE\_2023\_221

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

#### FONCTIONNEMENT :

DEPENSES RECETTES

TOTAL : 0.00 0.00

#### INVESTISSEMENT :

DEPENSES RECETTES

|            |                                          |           |  |
|------------|------------------------------------------|-----------|--|
| 2315 - 13  | Installat°, matériel et outillage techni | -21000.00 |  |
| 21531 - 11 | Réseaux d'adduction d'eau                | 21000.00  |  |

TOTAL : 0.00 0.00

TOTAL : 0.00 0.00

Date de transmission de l'acte: 09/10/2023

Date de reception de l'AR: 09/10/2023

015-211500012-DE\_2023\_221-DE

A G E D I

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ALLANCHE, les jour, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme au registre des délibérations,**

**Le Maire,  
Philippe ROSSEEL**



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture et de sa publication

**Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture**

le : 09 OCT. 2023  
publié le 09 OCT. 2023

Date de transmission de l'acte: 09/10/2023  
Date de réception de l'AR: 09/10/2023

015-211500012-DE\_2023\_221-DE  
A G E D I